



## Succession lorsqu'on est pas marié

Par **delphine18**, le **28/01/2009** à **10:51**

Bonjour. Je vis actuellement avec mon ami dans sa maison qu'il a fait construire lui même avant de me rencontrer. Il a un enfant issu d'une précédente relation. Quelles options ai-je pour ne pas me retrouver "à la rue" en cas de décès de mon ami, sachant que nous ne sommes pas mariés ? Je n'ai pas les moyens de lui racheter la moitié de sa maison non plus. Le mariage me permettrait-il de continuer à vivre dans sa maison après son décès ?

Par **ardendu56**, le **29/01/2009** à **22:28**

Un notaire pourrait vous aider à régler votre problème car dans votre cas, vous n'héritez pas de son ami, c'est son fils qui hérite de tous les biens de votre ami y compris ce que vous achetez en commun si vous ne pouvez prouver par facture que cela vous appartient.

Il y a l'usufruit, le testament, le mariage, la donation... votre ami ne peut déshériter son fils mais il peut vous aider à rester dans la maison et protéger vos enfants à venir.

Trop de possibilités, je ne peux que vous conseiller le notaire.

J'espère vous avoir aidé.

Par **delphine18**, le **30/01/2009** à **08:06**

Merci beaucoup pour ces infos !